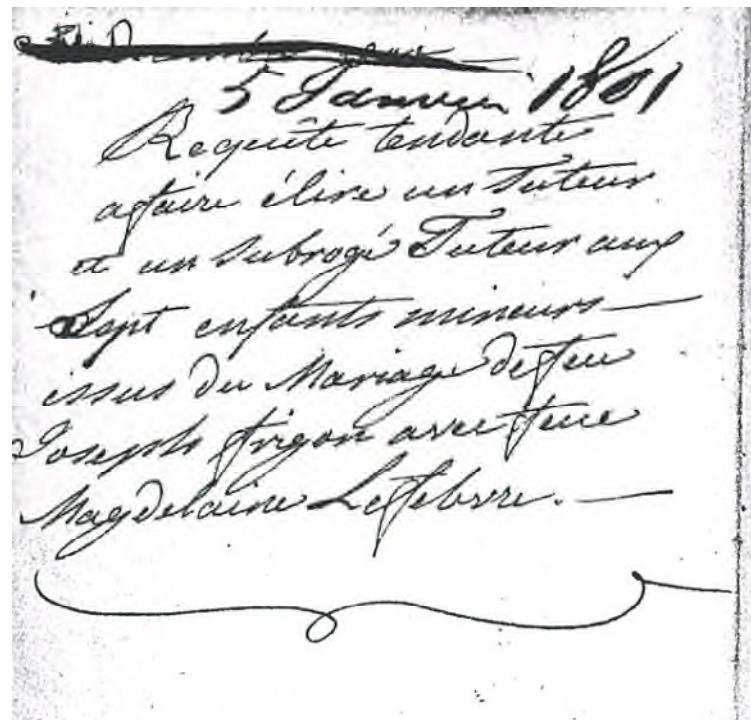


30 décembre 1800, Batiscan



A l'honorable Pierre  
Louis Deschenaux Juge  
de la Cour du Banc du Roy —  
pour le district des Trois Rivières

Supplie humblement Augustin —  
Frigon habitant de la paroisse Ste Genevieve  
Rivière Batiscan, et a l'honneur devant —  
représenter Monsieur que Dame Magdalaine  
Lefebvre, épouse du sieur Joseph Frigon —  
habitait de ladite paroisse Sainte Genevieve,  
sevit de cédé il y a environ un mois, et que le  
vingt cinq du présent mois ledit Joseph —  
~~Frigon~~ son époux sevit aussi décédé et que de  
leur mariage sont issus sept enfants encore  
majeurs, savoir Magdalaine fille âgée de seize  
ans, Joseph garçon âgé de quinze ans, Justache  
garçon âgé de treize ans, Sophie fille âgée de  
douze ans, Pierre âgé de huit ans, Archange fille  
âgée d'environ trois ans et Olivier garçon âgé de  
cinq ans auxquels votre Suppliant désireroit  
faire élire un tuteur et un subroge tuteur —  
en la maniere accoutumé pour ensuite proceder  
à l'inventaire des biens des successions desdits —  
défunt. Ce considerez Monsieur, vu la distance  
des lieux, qu'il vous plaise autoriser M. —  
Tridel Notaire à Ste Anne certain assemblé —  
devant lui sur les lieux les parents et amis,  
desdits mineur en nombre suffisant, leur faire

A. T.

Prêter serment et recevoir leur avis sur  
l'élection et nomination des dits Tuteur et  
Subrogé Tuteur. Don et datous adit Mr.  
Tridel dressera acte pour être reporté et  
déposé au greffe de votre dite Cour, et par lesdits  
Tuteur et Subrogé Tuteur y prêter leur  
serment d'officier avant que de procéder aucun  
Inventaire si faire avoit, et vous ferez Justice.  
Votre Suplicité ayant déclaré ne savoir éigner  
affait sa mare Diue Croix.

Batisca le 30 Décembre 1800.

Antoine <sup>frère</sup> Augustin <sup>frère</sup> Frigon  
<sup>marié</sup>

Témoin A. Tridel S.D.

Promis l'apostille devant nous pour la Cour  
à 116 hours du matin : Trois Rivières le 5 Janvier 1801

Duchesnay J.B.R.